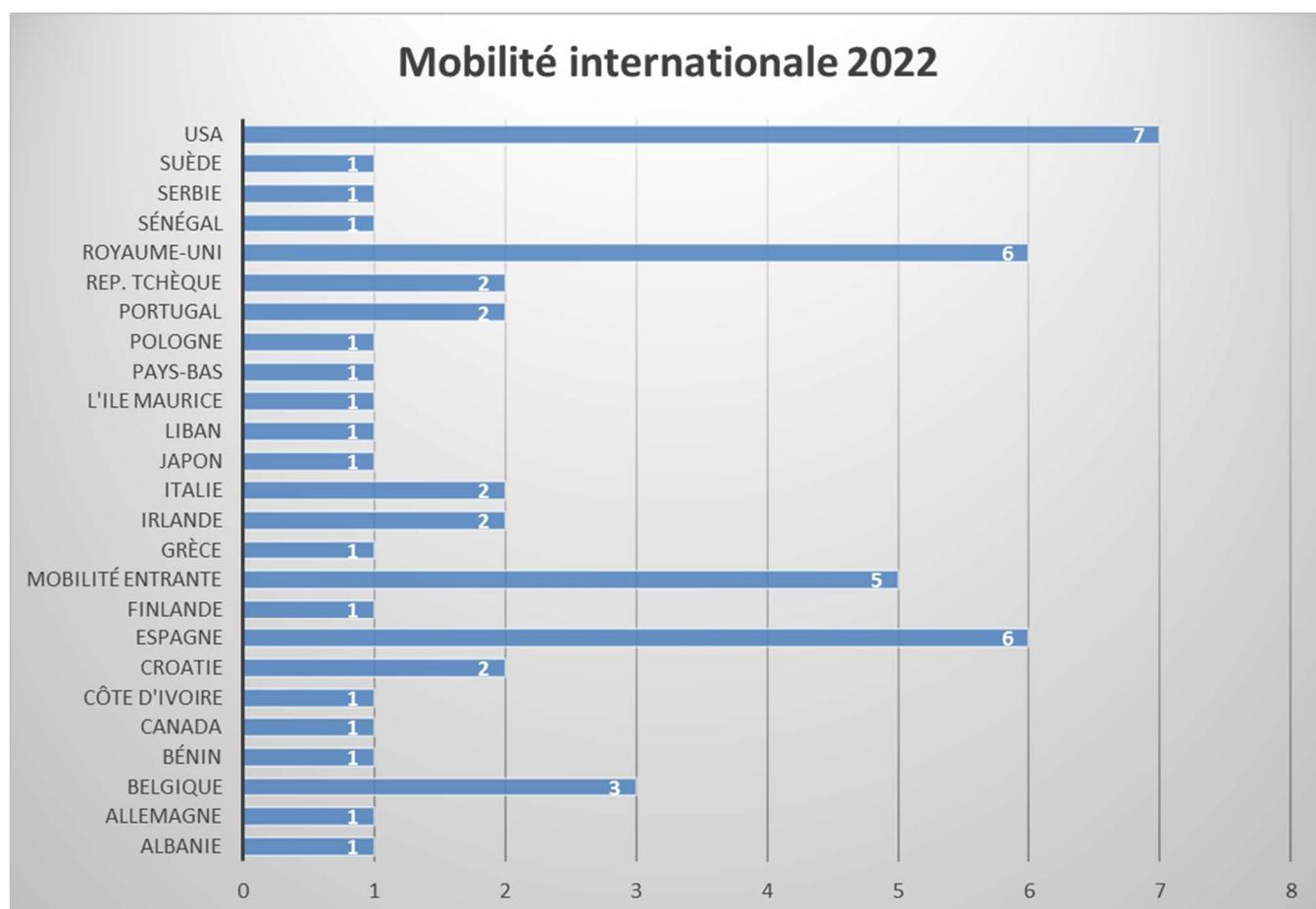


Bilan de la mobilité internationale des doctorants année 2022

En dépit de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et du maintien de restrictions ponctuelles liées au Covid19, les mobilités individuelles des doctorants afin de préparer leur thèse ont en 2022 repris à un rythme plus élevé qu'en 2020 et 2021, mais sans atteindre les niveaux antérieurs à la crise sanitaire (voir tableau ci-dessous).

Année	Effectif mobilité sortante	Effectif mobilité entrante
2019	77	4
2020	14	2
2021	10	2
2022	47	5

En particulier cette année, les doctorants ont pu renouer avec les déplacements aux Etats-Unis, en Afrique et en Asie. Les séjours dans des pays européens (dans et hors UE) ont été plus nombreux. La mobilité entrante est également plus forte (voir schéma ci-dessous).



Du point de vue financier, le montant des dépenses de mobilité s'élève à 61577 euros. On peut appliquer à ce chiffre le constat fait plus haut. Il est supérieur à ce qui a pu être dépensé en 2020 et 2021, mais inférieur au montant de l'année 2019 (voir tableau ci-dessous).

Année	Total des dépenses de mobilité doctorale
2019	115000
2020	40979
2021	33600
2022	61577

Les dépenses de mobilité ont été supportées cette année de la façon suivante :

Origine du financement	Montant	%
Laboratoires	23798	38,6
GSI RI	13451	21,8
Ecoles doctorales	12415	20,1
Fondation	11913	19,3

Mises en perspectives avec les années antérieures, ces données appellent plusieurs remarques :

- Les laboratoires sont redevenus les principaux financeurs de la mobilité doctorale.
- En valeur relative, le GSI RI retrouve dans le dispositif global la place qui était la sienne en temps normal. En valeur absolue, la progression est sensible : on est passé d'un étiage de 5488 euros en 2020 à 13451 euros en 2022, ce qui rapproche de la cible de 20000 euros.
- Le désengagement de la Fondation se confirme et compromet l'avenir : l'aide qui était de près de 30000 euros en 2018 a presque été divisée par trois. Les choix réalisés par cette institution laissent peu d'espoir d'un retour en arrière.
- Les écoles doctorales ont de nouveau contribué de manière significative, comme elles le faisaient avant la crise. Elles ne pourront pas toutefois maintenir dans la durée cet effort car la disparition de la ComUE, qui soutenait financièrement les formations doctorales thématiques, a pour effet d'engendrer un transfert de charge effectif en 2023, l'université n'opérant ici qu'une compensation partielle qui obligera les écoles doctorales à distraire des sommes des autres postes de dépenses. La part allouée à la mobilité en sortira réduite.